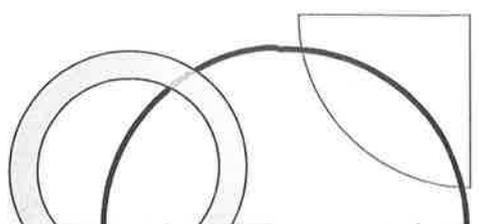


**Point 7.
LA FEUILLE DE ROUTE DU RAMU À COURT,
MOYEN ET LONG TERMES**

horizon 2027



Au plus tard le 31 décembre 2017 :

Introduction en Conseil des Ministres des projets de décrets portant :

- création de la CNAMU ;
- approbation des statuts particuliers de la CNAMU.

Organisation d'une grande rencontre nationale sous la forme de forum ou d'assises pour expliquer et créer les conditions d'une large adhésion sur les principes d'opérationnalisation du RAMU : contenu du panier de soins, progressivité de la couverture, nécessité d'un effort financier collectif pour la réussite du RAMU, etc.

Au premier semestre 2018 : lancement des activités de la CNAMU :

acquisition du système d'information ;
acquisition du matériel technique d'immatriculation ;
mise en place progressive des équipes fonctionnelles ;
formation du personnel de démarrage.

A partir du deuxième semestre 2018 :

transfert progressif à la CNAMU des fonctions d'achat et de contrôle des programmes de gratuité pour les enfants de moins de cinq (5) ans et les femmes enceintes ;
immatriculation des fonctionnaires et des salariés du secteur privé ;
début d'immatriculation du secteur de l'économie informelle et rurale ainsi que des personnes en situation d'indigence ;
premières expérimentations des outils et des procédures de prise en charge.

2018

REPRISE DES GRATUITÉS

- Reprise progressive des fonctions **Achat & Contrôle** d'effectivité
- Cibles : enfants ; femmes enceintes

IMMATRICULATION

- Travailleurs des secteurs structurés
- Fonctionnaires civils CARFO
- Magistrats CARFO
- Salariés CNSS
- Indépendants CNSS
- Retraités CNSS et CARFO
- Mutualistes du Centre, du Nord, des Hauts Bassins et de la Boucle du Mouhoun :
- secteur informel
- secteur rural

- Indigents identifiés par le Secrétariat permanent du Conseil national de la protection sociale (SP-CNPS, Premier Ministère)

EXPÉRIMENTATIONS DES PREMIÈRES PRISES EN CHARGE

2019

DÉBUT DE PRISE EN CHARGE DES CIBLES IMMATRICULÉES EN 2018

- Fonctionnaires civils CARFO
- Magistrats CARFO
- Salariés CNSS
- Indépendants CNSS
- Indigents identifiés par le SP CNPS (y compris personnes âgées & personnes handicapées indigentes)
- Mutualistes du Centre, du Nord, des Hauts Bassins et de la Boucle du Mouhoun (informel et rural)

IMMATRICULATION

- Suite d'immatriculation du secteur informel (sur base mutualiste dans 3 nouvelles régions à identifier en 2018)
- Suite d'immatriculation du secteur rural (idem)
- Suite d'immatriculation des indigents

2020

CONSOLIDATION DES PROCÉDURES ET OUTILS DE PRISE EN CHARGE DES CIBLES IMMATRICULÉES EN 2018

DÉBUT DE PRISE EN CHARGE DES CIBLES IMMATRICULÉES EN 2019

- Partie du secteur informel et rural
- Indigents

SUITE D'IMMATRICULATION

- Partie du secteur informel
- Partie du secteur rural agricole
- Indigents (sur la base des ciblage successifs du SP-CNPS)

Population couverte en % des cibles	2018	2019	2020	2021
Secteur formel (agents de l'État & salariés privés)	100%	100%	100%	100%
Secteur informel & rural	3%	10%	17%	23%
Indigents	5%	20%	50%	100%
Enfants de 0 à 5 ans	100%	100%	100%	100%
Femmes enceintes	100%	100%	100%	100%

